

Séance du 08 octobre 2025

Président : M. DESEILLE François

Membres présents : M BERTHIER Christophe - Mme BONNERY Andrée - M CHEVALIER Stéphane
- M DAVID Bruno – M. MAGLICA Georges - M SAVONNET Bernard

Membres excusés : Mme KOENDERS Nathalie ayant donné pouvoir à M DESEILLE François - M
BORDAT Pierre ayant donné pouvoir à M SAVONNET Bernard

Objet
de la délibération

2. Politique financière et comptable de l'établissement

2. 2. Orientations budgétaires et comptables pour l'année 2026

La loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République prévoit que, dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

L'article 15 de cette même loi stipule que cette disposition s'applique aux établissements publics administratifs rattachés à ces communes de 3 500 habitants et plus.

Par ailleurs, l'article L 514-2 du code monétaire et financier indique : « *Le conseil d'orientation et de surveillance définit les orientations générales ainsi que les règles d'organisation de la caisse de crédit municipal et exerce le contrôle permanent de la gestion de l'établissement par le directeur.* »

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance est donc appelé à débattre des orientations suivantes, conformes au plan stratégique 2023-2026 approuvé lors de la séance du 8 mars 2023.

Ces orientations constitueront les lignes directrices du budget primitif 2026 qui sera présenté à son approbation au mois de décembre 2025.

Compte tenu de ces éléments, les hypothèses proposées pour la préparation du budget primitif sont les suivantes :

1. Sur le prêt sur gages :

- L'activité 2025 est toujours orientée à la hausse, portée par le cours de l'or qui a dépassé les 100 K€ / kg en date de rédaction du présent rapport et cette hausse devrait a minima se stabiliser au cours de l'année 2026. Compte tenu d'un effet décalé dans le temps de la hausse du quantum, l'encours devrait continuer sa croissance même sans revalorisation du prix prêté au gramme.
- Parallèlement, l'ouverture de la permanence d'Auxerre s'accompagnera d'une croissance de l'encours, avec un objectif à terme d'atteindre 200 K€ d'encours local.
- Ces deux éléments de contexte permettent de retenir une hypothèse d'encours de 3,5 M€ tout au long de l'année 2026 (soit un niveau supérieur aux attentes du plan stratégique, fixées à 3,2 M€ à fin 2026)
- La dynamique sur le marché de l'or se répercutera sur les prix de vente en salle lors des ventes aux enchères et, in fine, sur le montant des droits d'adjudication.
- En conséquence, il est proposé de tenir compte de ces facteurs de croissance de l'activité pour projeter une hausse des intérêts et des commissions.

2. Sur les prêts aux établissements publics

- Le Crédit municipal de Dijon a obtenu l'extension d'agrément aux associations et établissements publics en 2022.
- Depuis la remontée des taux d'intérêts, et dans un contexte de forte croissance d'activité des Crédits municipaux en France, l'établissement est régulièrement sollicité par les autres Caisses de Crédit municipal pour des besoins de refinancement.
- Le développement de cette activité permettra de dégager des ressources supplémentaires qui seront inscrites au budget primitif.

3. Sur les placements de trésorerie

- Les taux d'intérêts sont repartis à la baisse depuis le milieu de l'année 2024.
- L'établissement a fait le choix de consolider les taux en allongeant les durées de placements.
- Les prévisions de recettes seront ajustées en conséquence.

4. Sur les charges d'exploitation

- L'établissement poursuivra en 2026 son effort de contention des charges d'exploitation.
- L'effort sur la communication sera maintenu afin d'accompagner la croissance de l'activité observée depuis avril 2022 et de tenir compte de notre présence sur 2 départements.
- Le départ à la retraite d'un agent en août 2026 sera également intégré dans les prévisions, ainsi que les effets de la réorganisation du service Prêt sur gages.
- Le chantier en cours au niveau de la Conférence Permanente des Caisses de Crédit municipal sur la mutualisation des fonctions de communication et de contrôle interne est également susceptible de nécessiter l'ouverture de crédits spécifiques.

5. Sur la section d'investissement

- La section d'investissement sera construite sur des hypothèses de renouvellement courant des immobilisations.

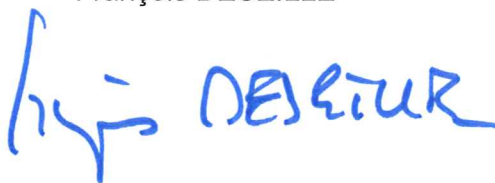
Il est demandé au Conseil d'Orientation et de Surveillance de se prononcer sur les orientations générales présentées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Orientation et de Surveillance du Crédit Municipal de Dijon a approuvé, à 8 voix pour et une abstention, les orientations budgétaires et comptables pour l'année 2026.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Côte d'Or.

Pour copie certifiée conforme,
Le Vice-Président,

François DESEILLE



PRÉFECTURE DE LA RÉGION
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le : 10 OCT. 2025

